



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

21 AVR. 2023

Bruxelles Mobilité,
Place Saint-Lazare, 2
1035 BRUXELLES

A l'attention de M. Christophe Vanoerbeek, Directeur général de Bruxelles Mobilité.

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : Florence TONON	Nos réf. 0414/DDPP-PS/FT/0474	☎ 02 774 35 13 ☎ 02 761 29 26
-----------------	----------	---	----------------------------------	----------------------------------

Monsieur,

Concerne : Avis du Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert concernant le plan de réaménagement du square Montgomery et de l'avenue de Tervueren.

Suite à la réunion du 23/03/2023 au cabinet de la Ministre de la Mobilité durant laquelle le dernier plan d'aménagement du square Montgomery et de l'avenue de Tervueren entre Merode et le square Léopold II a été présenté, le Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert a été invité à remettre un avis sur les grandes orientations de celui-ci avant l'introduction de la demande de permis d'urbanisme par les instances régionales.

Le Collège tient tout d'abord à souligner la prise en compte par Bruxelles Mobilité et par le cabinet de la Ministre régionale de la Mobilité des remarques générales émises dans ses courriers du 25/03/2022 et du 22/06/2022 à savoir :

1. La sécurisation et la simplification des cheminements piétons autour du square Montgomery ;
2. La création entre l'anneau central et l'anneau extérieur du square Montgomery d'une piste cyclable prioritaire unidirectionnelle sécurisée, séparée du flux automobile, en lieu et place d'une piste cyclable bidirectionnelle jugée dangereuse ;
3. Le maintien de l'équilibre entre le nombre de places de stationnement créées et supprimées dans l'ensemble du projet ;
4. Le maintien de 3 bandes de circulation automobile sur le square Montgomery ;
5. L'aménagement, dans le sens de l'arrivée sur le square Montgomery, d'une zone tampon, permettant d'accueillir 2 véhicules, entre la piste cyclable unidirectionnelle sécurisée et l'anneau central réservé aux véhicules automobiles, et ce afin de réduire le risque de remontées de files notamment au niveau de l'avenue de Broqueville. Nous plaillons pour l'application de ce principe à chaque embouchure du rond-point.

Nous souhaiterions toutefois avoir des précisions concernant l'impact de ces mesures sur la superficie végétalisée de l'anneau central du rond-point Montgomery. Nous rappelons à ce propos l'importance de ne pas dénaturer l'aspect patrimonial du square Montgomery et de l'avenue de Tervueren. Nous saluons à cet égard les efforts réalisés pour préserver la perspective actuelle et les alignements d'arbres.

Le Collège salue également le fait d'avoir privilégié la mise en œuvre des mesures suivantes :

- La création de pistes cyclables unidirectionnelles sécurisées sur la majorité de l'avenue de Tervueren ;
- La suppression du système de sens de circulation en tête-bêche au niveau de la contre-allée nord du tronçon de l'avenue de Tervueren, situé entre Merode et Montgomery, qui renvoyait la circulation vers la rue des Trévires et vers l'avenue des Deux Tilleuls ;
- La suppression du tunnel piéton, particulièrement insécurisant, sous l'avenue de Tervueren au profit d'une traversée piétonne et cycliste en surface au niveau de la placette de l'Armée ;

Nous rappelons néanmoins nos inquiétudes concernant la création des 3 nouvelles traversées piétonnes et cyclistes à la sortie des tunnels de l'avenue de Tervueren en raison du manque de visibilité de celles-ci à la sortie des trémies. Celle qui pose le plus de problème, selon nous, c'est celle créée au niveau de la rue des Ménapiens. Elle se situe à proximité immédiate de la traversée existante entre la rue des Tongres et l'avenue des Celtes. En outre, elle se trouve immédiatement après la sortie du tunnel du Cinquanteaire, ce qui pose question en matière de sécurité et en matière d'impact sur le flux de circulation automobile, tenant compte du fait que l'avenue de Tervueren constitue un axe important d'entrée et de sortie de ville et que le projet à cet endroit prévoit une réduction du nombre de bandes de circulation.

En outre, l'abandon de cette traversée permettrait de maintenir le principe de piste cyclable unidirectionnelle sur l'ensemble du tronçon, et d'éviter que les cyclistes venant de Montgomery et souhaitant rejoindre la piste cyclable en site propre de l'avenue des Gaulois soient renvoyés sur la partie sud de l'avenue de Tervueren, et plus particulièrement sur la zone située entre l'avenue des Gaulois et la rue des Celtes qui est particulièrement inconfortable pour les piétons. Elle supprimerait la chicane prévue pour les cyclistes forcés à manœuvrer dans des virages serrés. Nous attirons également votre attention sur une configuration similaire de la piste cyclable à hauteur de l'avenue de l'Armée. La suppression de l'arbre adoucirait la courbe.

Si cette traversée devait malgré tout être maintenue, il conviendrait de vérifier au préalable l'impact de la création de celle-ci sur la fluidité dans l'avenue de Tervueren qui constitue un axe structurant en entrée et sortie de ville, et sur les quartiers avoisinants. Un ralentissement du trafic sur l'avenue de Tervueren pourrait avoir un impact sur la fluidité du trafic dans l'avenue de Broqueville considérée comme un bord de maille et censée pouvoir accueillir un volume de trafic conséquent. Il faudrait également prévoir la suppression de l'arbre présent entre les chicanes.

Nous exprimons également nos profondes réticences par rapport aux aspects suivants du projet :

1. Le projet ne règle pas les situations de conflits potentiels entre les cyclistes et les piétons à hauteur de l'accès sud du métro « Merode » situé entre l'avenue des Gaulois et l'avenue des Celtes. Ceux-ci sont d'ailleurs aggravés par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle à cet endroit. Il est primordial d'accorder une priorité aux piétons au niveau de cet aménagement en distinguant de manière explicite les zones réservées aux piétons de celles réservées aux cyclistes et de prévoir une obligation de céder le passage

aux piétons. Nous ne retrouvons pas cet objectif dans le plan proposé.

2. Le projet ne prévoit aucun aménagement pour les cyclistes empruntant la piste cyclable unidirectionnelle nord entre la rue des Tongres et l'avenue de l'Yser et qui souhaiteraient rejoindre la piste cyclable bidirectionnelle de l'avenue des Gaulois. Le projet mériterait à cet égard d'intégrer un aménagement cyclable au niveau de la placette située à l'entrée du parc du Cinquantenaire.
3. La percée de la berme permettant de rejoindre l'axe central de l'avenue de Tervueren à sa contre-allée sud juste après la rue des Aduatiques, outre le fait qu'elle engendre la suppression de quelques places de stationnement, a pour effet de créer une rupture au niveau de la piste cyclable. Nous ne sommes pas favorables à cette mesure qui mériterait des explications. Pourquoi ne pas continuer à permettre aux bus, qui circulent en direction du square Montgomery, d'utiliser en site propre la voirie latérale située entre l'avenue des Celtes et la rue Abbé Cuypers ?
4. Sauf erreur de notre part, nous constatons une anomalie sur le plan relatif aux sens de circulation en tête-bêche dans la latérale nord entre l'avenue de Broqueville et la rue Georges et Jacques Martin. Sur le plan transmis nous constatons des flèches indiquant des sens de circulation contraires. Nous avons compris lors de la réunion du 23/03/23 que l'entrée de la circulation automobile dans cette voirie latérale se ferait en provenance de la rue G. et J. Martin. Néanmoins, nous vous demandons d'étudier l'inversion du sens de circulation dans ce tronçon afin de permettre aux automobilistes quittant le square Montgomery de rejoindre la contre-allée nord de l'avenue de Tervueren sans devoir passer par l'avenue de Broqueville. Ce nouveau système de tête-bêche induirait de facto un sens unique dans G.J. Martin vers le nord. Il permettrait également d'éviter des situations de conflit au niveau de l'avenue de Broqueville notamment entre les automobilistes sortant du square Montgomery et ceux sortant de l'anneau extérieur en provenance de la contre-allée nord de l'avenue de Tervueren.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les points suivants:

1. Concernant les connexions cyclistes depuis les contre-allées nord et sud de l'avenue de Tervueren à l'approche du square Montgomery, nous nous étonnons, en revanche, de constater l'absence de jonction sécurisée le long du passage piéton côté est (entre Montgomery et le square Léopold II) alors qu'il en existe côté ouest (entre Montgomery et Merode).
2. Sur l'avenue de Tervueren, entre Montgomery et le square Léopold II, nous suggérons d'instaurer un sens unique limité dans les latérales afin de permettre aux cyclistes remontant la rue G. et J. Martin ou la rue André Fauchille de rejoindre la traversée piétonne et cycliste qu'il est prévu d'aménager à hauteur de ces deux artères. Dans la partie sud, cela permettrait de déplacer l'accès à la piste cyclable dans l'axe de la traversée afin d'éviter une situation conflictuelle entre cyclistes dans un petit tronçon restant bidirectionnel. Cette mesure permettrait de concentrer le croisement des flux cyclistes en un seul point au lieu de deux.
3. Nous supposons enfin que le principe des pistes cyclables unidirectionnelles sera également d'application sur le square Léopold II afin de garantir une continuité de l'aménagement des pistes cyclables présentes dans tout le projet.

4. L'arrêt de bus situé historiquement à hauteur du 181 square Montgomery est déplacé au niveau du 165. Cette modification aura un impact pour les élèves du Collège Saint-Michel qui seront contraints de traverser le Boulevard Saint-Michel pour rejoindre l'arrêt de bus, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pourriez-vous nous expliquer les raisons d'une telle modification ?

Nous vous prions de bien vouloir considérer l'avis du Collège des bourgmestre et échevins détaillé dans les points ci-dessus.

Nous insistons pour qu'une réunion d'habitants soit organisée dans les prochaines semaines avec les habitants des 3 communes concernées pour leur présenter le projet, et ce avant tout dépôt de demande de permis d'urbanisme. Lors de la réunion du 23/03/2023, nous avons proposé que cette réunion soit organisée au Collège Saint-Michel.

Cette étape du processus est indispensable étant donné l'impact que les aménagements proposés produiront sur la mobilité pour les habitants de l'avenue de Tervueren et du square Montgomery mais également pour les habitants des quartiers situés aux alentours.

La commune de Woluwe-Saint-Lambert rappelle enfin qu'elle se réserve le droit de rendre un avis plus détaillé dans le cadre de l'enquête publique qui devra être organisée à la suite de la demande de permis.

Le même courrier est adressé à Madame Elke VAN DEN BRANDT, Ministre régionale de la Mobilité.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Échevin de la Mobilité,



Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN

Copie à :

- M. Jonniaux, Chef de corps de la zone de police Montgomery,
- M. Cerexhe, Bourgmestre de la commune de Woluwe-Saint-Pierre,
- M. De Wolf, Bourgmestre de la commune d'Etterbeek,
- Mme Van den Brandt, Ministre bruxelloise de la Mobilité,
- M. Depoortere, Stratégie et programmation, Bruxelles Mobilité.